

# La ligne générale

Bulletin d'information du Syndicat des professeurs et des professeures de l'Université du Québec à Rimouski

Mars 2011

## La collégialité qui dérange

Régis Fortin et Jean-Yves Lajoie

La préparation du plan d'orientation stratégique de l'UQAR nous permet de redéfinir ensemble notre vision de l'avenir et de réfléchir au sens de notre implication collective. On comprend que l'exercice de consultation et d'échange entre les divers groupes a au moins autant d'importance que le document qui en résulte. Mais le plan définitif énoncera tout de même les valeurs communes auxquelles nous adhérons.

Parmi ces valeurs, s'il en est une à laquelle nous devons nous accrocher pour résister aux tentatives de plus en plus fréquentes de détourner à profit la mission de l'université, c'est bien la collégialité. Pourtant, on se souviendra que lors de la préparation du plan d'orientation stratégique 2004-2009, on a failli l'oublier (ou la taire!). On l'a finalement exprimée en lui adjoignant le noble terme d'« équité » qui lui convient bien. On lisait donc : « Le sens de la collégialité et de l'équité ».

Dans le projet proposé cette année, les valeurs énoncées en 2004 sont encore d'actualité, mais une subtile modification survient pour la collégialité. On propose plutôt : « La responsabilité, la collégialité et l'imputabilité ». On vient donc exprimer la collégialité en l'affublant de deux synonymes engageants, un peu comme si l'on craignait des effets pervers, voire de la paresse. Si on met en cause le sens de la responsabilité, n'est-ce pas justement parce que la collégialité n'est pas toujours valorisée ou encore parce que dans la pratique, on nie aux instances collégiales l'imputabilité de leurs décisions? Une vision réductrice de la collégialité pourrait être la cause des possibles effets pervers qu'on chercherait à « encadrer ». Au bout du compte, devrait-on répondre de cette imputabilité à des impératifs partisans ou intéressés dictés de l'extérieur, ce qui serait contradictoire?

Le sens de la collégialité est pourtant énoncé par une définition très simple, soit le caractère d'un pouvoir exercé collectivement par un groupe. On comprend bien que



dans l'organisation des services à l'UQAR (Services des communications, des technologies de l'information, des ressources humaines, des finances, etc.), le modèle de gestion directif soit préféré et probablement plus efficace. Toutefois, dans la sphère « académique », le modèle de gestion collégial prévaut. Les instances les plus significatives à cet égard sont les conseils de module, les comités de programme et les groupes de recherche. Il revient ensuite aux assemblées départementales et leurs équivalents (assemblées d'unité départementale et assemblée institutionnelle de l'ISMER) de réaliser de façon collégiale l'intégration de l'ensemble des décisions du groupe de professeurs et professeures d'un même champ disciplinaire. Ils et elles prennent donc collectivement l'ensemble des décisions opérationnelles

en ce qui concerne l'enseignement et la recherche, étant les plus à même de conserver un juste équilibre entre ces deux missions fondamentales de l'université.

Dans l'exercice du travail professoral, les pouvoirs exercés collectivement sont donc nombreux et surtout importants. On pense à l'embauche de nouveaux et nouvelles collègues, à la répartition et l'approbation des tâches, à l'évaluation et la promotion, à l'élaboration et la révision des programmes d'études. Dans la majorité des organisations, ces pouvoirs sont plutôt exercés par la direction. Un tel modèle original peut même paraître suspect dans le contexte actuel où l'individualisme est une valeur dominante.

Évidemment, l'université ne doit pas être soustraite au regard critique. Mais il faut constater, avant d'attaquer ses structures, que la collégialité est un rempart contre une vision purement marchande de l'université : les étudiants sont vus comme des clients, les professeurs et les

professeures comme des ressources à exploiter et le conseil d'administration comme le légitime représentant du propriétaire. Par opposition, la vision collégiale reconnaît l'étudiant ou l'étudiante comme un citoyen ou une citoyenne coresponsable de sa formation, le professeur ou la professeure comme le défenseur de la circulation et du développement libres de la connaissance, le

conseil d'administration comme une structure pour éviter la mainmise directe de l'État sur le processus décisionnel, mais sans légitimité supérieure aux professeurs et aux professeures quant aux choix institutionnels. Fort de nos succès, ne pourrions-nous pas en profiter pour déclarer fièrement que nous sommes une institution dirigée collégialement et non une entreprise « normale »? ★

## Zoom sur le paragraphe 26.05 : promotion

Mélanie Gagnon

Le 23 mars 2011, le comité de promotion se réunira afin d'évaluer les dossiers des professeurs et des professeures ayant reçu une recommandation favorable des comités d'évaluation et des assemblées départementales à l'automne 2010.

Conformément au paragraphe 26.05 a), le comité de promotion est composé de deux représentants du vice-recteur, de deux professeurs réguliers et d'une personne extérieure qui agira à titre de président du comité. M<sup>me</sup> Johanne Boisjoly, doyenne aux affaires départementales, M. François Deschênes, doyen des études de cycles supérieurs et de la recherche, représentants du vice-recteur, de même que MM. Régis Fortin et André Jacques professeurs, siégeront au comité présidé par M. Robert Comeau.

Les professeurs et professeures dont les demandes seront étudiées de même que leur directeur de département, d'unité départementale ou d'assemblée institutionnelle ont le droit d'être entendu par le comité de pro

motion comme le prévoit le paragraphe 26.05 c). Nous invitons donc les professeurs et professeures qui sont concernés à formuler une demande en ce sens s'ils souhaitent présenter et expliquer leurs dossiers. Le processus d'évaluation de même que les critères de promotion sont décrits à la politique institutionnelle C3-D61, accessible sur le site Internet de l'UQAR.

Le Conseil d'administration est lié par la recommandation du comité de promotion et les professeurs et professeures seront informés de la décision au plus tard le 31 mai 2011. ★

## Zoom sur le paragraphe 14.29 : frais de déplacement et frais connexes lors d'un congé sabbatique ou de perfectionnement

Jean-François Méthot

Le paragraphe 14.29 a) prévoit que l'Université verse un montant forfaitaire de 2 500 \$ pour un congé sabbatique ou de perfectionnement d'un an, et la moitié pour un congé de six mois, à titre de frais connexes (frais d'acquisition de matériel didactique, frais de déplacement, de déménagement, d'entreposage, etc.). Tout professeur et toute professeure qui bénéficie d'un congé peut se prévaloir de ce montant même si le congé n'est pas pris à l'extérieur des lieux habituels du travail.

En plus des montants mentionnés au paragraphe 14.29 a), le paragraphe 14.29 b) prévoit un montant additionnel de 2 500 \$ pour un congé d'un an, et la moitié pour un congé de six mois, lorsque le lieu principal de séjour du congé se situe à l'extérieur du Québec (minimum de six mois). Dans ce cas, des mon-

tants additionnels sont aussi prévus pour le conjoint ou la conjointe et pour les enfants de moins de dix-huit ans. À son retour de congé, le professeur ou la professeure doit produire les billets de transport utilisés.



Tous ces montants doivent être réclamés à l'Université selon les délais prescrits au paragraphe 14.30, soit au plus tard un mois après le début du congé. Ces montants sont par la suite versés au professeur ou à la professeure dans les soixante (60) jours de la demande, qui doit être formulée à la doyenne aux affaires départementales. Comme il s'agit de

montants forfaitaires, aucune pièce justificative n'est requise pour se prévaloir du remboursement. ★

## Loi 130 : faut-il s'inquiéter de la réorganisation de la recherche publique au Québec?

Jean-Yves Lajoie

Le gouvernement du Québec poursuit sa transformation du contexte de travail des professeurs et des professeurs d'université par différents textes législatifs. Après le projet de loi 38 sur la gouvernance, la Loi 100 sur la réduction des dépenses et du personnel des universités, voici que le projet de loi 130 vient s'attaquer à la recherche en annonçant la fusion des trois fonds : le Fonds québécois de la recherche sur la nature et les technologies (FQRNT), le Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture (FQRSC), le Fonds de la recherche en santé du Québec (FRSQ).

Ce texte vise à informer et à alerter les professeurs et les professeures sur les principaux enjeux soulevés par le projet de loi 130. Nous n'avons pas la prétention d'en faire une analyse exhaustive ni d'arrêter une position ferme par rapport à celui-ci. La Fédération québécoise des professeures et professeurs d'université (FQPPU) a quant à elle déposé un mémoire pour l'étude de ce projet de loi, et nous souscrivons à l'analyse qui y est présentée. Relevons d'ailleurs une statistique, mentionnée dans ce rapport, qui introduit bien l'un des principaux motifs d'inquiétude, soit l'équilibre entre les secteurs disciplinaires :

*En 2009-2010, les demandes de subventions et de bourse au FQRSC comptaient pour 53 % de toutes les demandes aux trois fonds de recherche tandis que les sommes attribuées représentaient 26,5 % du budget global. Par comparaison, le FRSQ recevait 36,6 % des demandes et 50,5 % du budget global alors que le FQRNT accueillait 10,3 % des demandes et octroyait 22,9 % du budget global.<sup>1</sup>*

Voyons maintenant brièvement les principaux changements proposés et les quelques préoccupations que ceux-ci soulèvent.

### 1. Le rattachement direct au ministre du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation (MDEIE) du nouveau Fonds recherche Québec (fonds unifié)

Ce rattachement est révélateur. Désormais, les préoccupations de rentabilité, de développement économique, d'applications à plus court terme, d'asservissement à des intérêts financiers éclipsent-elles la recherche libre, ou celle plus fondamentale, plus critique ou s'occupant davantage du citoyen plutôt que du consommateur? Qu'en sera-t-il de la création libre?

### 2. La nomination d'un « Scientifique en chef », qui deviendrait en fait le directeur général du fonds unifié

Quel drôle d'idée d'imaginer une seule personne pouvant prétendre être LE scientifique de toutes les disciplines confondues, ayant la compréhension fine ou la pratique en recherche de tous les champs disciplinaires. En fait, ne s'agira-t-il pas davantage d'un administrateur de la science bien plus que d'un scientifique, d'un technocrate venant cautionner les choix du ministre?

### 3. La création d'un comité sectoriel interne pour refléter les distinctions disciplinaires

Ah! La magie bureaucratique! S'imaginer faire des économies d'échelle en recréant à l'interne les distinctions qui étaient autrefois externes. En fait, si toutes les disciplines sont également respectées, on pourrait s'attendre qu'au lieu de faire des économies, on arrive au contraire à un accroissement des coûts, puisque les incompréhensions, les conflits de méthodes et de perspectives viendront alourdir les opérations quotidiennes.

### 4. L'abolition du Conseil de la science et de la technologie

Ce groupe agissait comme un comité consultatif auprès du gouvernement, notamment pour les enjeux sociaux pertinents et par les liens qu'il entretenait avec la communauté scientifique. Désormais, quels groupes viendront influencer le gouvernement sur les enjeux préoccupants de la société? Le ministre sera-t-il particulièrement sensible aux groupes du monde économique avec qui il est déjà en contact, de par la vocation de son ministère?

Ces quelques réflexions sont loin de clore le débat sur ce projet de loi 130. Vous êtes invités à prendre connaissance des deux rapports soumis au gouvernement, soit celui de la FQPPU et le celui de l'Acfas.<sup>2</sup> Vous pouvez également nous faire part de vos préoccupations concernant cet enjeu central des conditions de la recherche au Québec. ★

<sup>1</sup> « Les effets du projet de loi 130 sur la recherche publique au Québec », Mémoire de la FQPPU présenté à la Commission des finances publiques, janvier 2011, page 9.

<sup>2</sup> « Pour mieux soutenir la recherche financée par les fonds publics », Mémoire de l'Acfas présenté à la Commission des finances publiques, à l'égard du projet de loi n° 130, janvier 2011.

## La condition professorale dans les universités québécoises : état des lieux et projet d'intervention dans les campus

Mélanie Gagnon



Lors du Conseil fédéral de la Fédération québécoise des professeures et professeurs d'université (FQPPU) tenu les 17 et 18 février 2011, les syndicats membres ont été sollicités afin de participer à une recherche sur le thème de la condition professorale.

Le projet prévoit la formation de dix groupes focalisés provenant d'universités de différentes tailles, de différen-

tes régions et ayant des modes de fonctionnement différents. L'étude entend traiter en profondeur trois thèmes principaux :

- la surcharge et l'éparpillement (trois groupes);
- les pressions liées à la recherche et l'organisation de la recherche (quatre groupes);
- la collégialité et la gestion (trois groupes).

Chaque groupe focalisé sera formé d'une dizaine de professeurs et de professeures qui seront conviés à discuter du thème retenu par leur syndicat, à proposer des pistes de solution personnelles, collectives et organisationnelles et à suggérer des modalités d'action et d'accompagnement en fonction des réalités qui auront été ciblées et des problèmes qui auront été soulevés.

Ces ateliers d'environ trois heures seront animés par deux chercheurs. En tant que collaborateur de cette étude, le SPPUQAR formera un groupe focalisé de dix professeurs et professeures. Le thème qui a été retenu par les membres du comité exécutif du SPPUQAR et soumis à la FQPPU est celui de la surcharge et de l'éparpillement. Une invitation pour participer à cette étude vous sera donc lancée au moment opportun.

Le comité sur la condition professorale de la FQPPU est composé de Chantal Leclerc (Université Laval), Bruno Bourassa (Université Laval), Martin Noël (UQO), Jean-François Boutin (UQAR), Frédéric Descheaux (UQAR) et de Mélanie Gagnon (UQAR). ★

### À propos de la FQPPU<sup>1</sup>

Anne Giguère

La Fédération québécoise des professeures et professeurs d'université (FQPPU) est un organisme voué à la défense, à la promotion et au développement de l'université en tant que service public. Elle intervient auprès des gouvernements, notamment lors des commissions parlementaires, d'instances et d'organisations diverses, particulièrement au Québec, mais aussi au Canada et à l'étranger. C'est ainsi qu'elle agit comme porte-parole des professeurs et des professeures d'universités québécoises. Le Conseil fédéral, dont il est fait mention dans l'article ci-dessus, est l'instance suprême de la Fédération et se réunit trois fois par année. C'est lors de ces réunions que les syndicats et associations membres décident des orientations et des priorités de la FQPPU. La FQPPU produit des études ainsi que des rapports et mène des enquêtes sur différents sujets concernant les professeurs et professeures d'université et le rôle de cette institution au sein de la société. Le financement des universités ainsi que la condition professorale sont actuellement des chantiers de recherche majeurs à la FQPPU. ★



### Le SPPUQAR accueillera le président de la FQPPU en avril prochain

Lors de l'assemblée générale du 20 avril prochain, le SPPUQAR aura le plaisir d'accueillir le président de la Fédération québécoise des professeures et professeurs d'université, M. Max Roy.

En plus de nous tracer un portrait de la FQPPU, M. Roy pourra nous entretenir des actions qui sont actuellement menées par la Fédération et faire le point sur les dossiers de l'heure.

Voilà un moment privilégié pour établir un contact et discuter des perspectives quant à l'avenir de l'université québécoise. ★

<sup>1</sup> Ce texte est inspiré du site Internet de la FQPPU ([www.fqppu.org](http://www.fqppu.org)) et du dépliant promotionnel du colloque 20<sup>e</sup> anniversaire (réf. : page 6 de la présente édition de La Ligne générale).

## Près de la moitié des m<sup>2</sup> des universités sont financés à même les budgets de fonctionnement

Ce communiqué a été publié par la Fédération québécoise des professeures et professeurs d'université (FQPPU), le 28 octobre 2010

Dans les universités québécoises, le financement du parc immobilier et des nouvelles acquisitions se fait de plus en plus à partir des sommes prévues pour les activités d'enseignement et de recherche. Le déséquilibre entre les ressources budgétaires et les besoins matériels a en effet conduit les administrations universitaires à puiser à même les fonds de fonctionnement pour financer leurs nouveaux espaces et matériels. Ainsi, entre 1997 et 2007, la proportion du financement du fonds des immobilisations provenant du fonds de fonctionnement est passée de 26 % à 45 %.

Les résultats d'une toute nouvelle étude de la Fédération québécoise des professeures et professeurs d'université (FQPPU) montrent l'inadéquation entre le fonds des immobilisations universitaires et les besoins d'espaces minimalement requis par le développement des institutions et par la croissance de leurs effectifs étudiants. Les conséquences sont désastreuses. Cette recherche examine tous les établissements universitaires du Québec durant une période de dix ans, soit de 1997 à 2007. Le rapport-synthèse de cette étude, intitulé *Le fonds des immobilisations des universités. Une nouvelle cohérence à trouver entre vocations, budgets et réalités*<sup>1</sup>, rédigé par Elaine Hémond, en collaboration avec Martin Maltais et Michel Umbriaco, dévoile l'envergure du problème.

Il y a appert que le financement du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) pour le fonds des immobilisations universitaires ne suit ni l'inflation ni la hausse des effectifs étudiants. Cette situation prévaut dans un contexte où le parc immobilier exige un entretien important et où les besoins d'espaces sont pressants, compte tenu de l'expansion de la recherche de pointe et de l'accroissement du nombre des étudiants et étudiantes. En dix années, les subventions pour les immobilisations ont diminué de 20,7 %, tandis que les acquisitions annuelles d'immobilisations pour l'ensemble des universités sont passées de 333 millions à 691 millions de dollars, représentant une croissance de 108 %.

Pendant la même période, les effectifs étudiants ont augmenté de 23,4 %, alors que le MELS anticipait plutôt une baisse de la fréquentation étudiante. L'écart entre les prévisions et la réalité est considérable et il est d'autant plus conséquent que la part de financement du MELS, par étudiant, au fonds des immobilisations a été réduite. Chiffres à l'appui, l'étude démontre que la situation s'aggrave avec le temps et risque de perdurer.

Au total, les prélèvements pour les immobilisations équivalent à l'ensemble des sommes réinvesties par les gouvernements au cours des dernières années dans le fonctionnement général des universités. Ainsi, malgré des investissements considérables de l'État, au chapitre des budgets de fonctionnement des universités, les conditions de l'enseignement et de la recherche ne se sont pas améliorées. Au contraire, la hausse du nombre d'étudiantes et d'étudiants par groupe-cours et la diminution de la présence des professeures/professeurs réguliers, même aux cycles supérieurs, sont des signes évidents de détérioration.

L'étude se conclut par des recommandations pressantes : 1) élaborer un plan directeur du développement universitaire québécois qui émanerait d'États généraux; 2) baliser l'autonomie des universités à l'égard du fonds de fonctionnement; 3) réfléchir sur les pratiques de compétition entre les établissements universitaires.

Il s'agit du deuxième volet des travaux du Comité sur le financement des universités de la FQPPU. Un précédent rapport, en 2008, démontrait une dérive gestionnaire des budgets salariaux au détriment du corps professoral. Depuis plusieurs années, la FQPPU dénonce des pratiques qui vont à l'encontre des visées académiques, scientifiques et sociales d'une institution publique. La course à la « clientèle étudiante », les projets d'expansion et le ciblage de la recherche, entre autres, favorisent une marchandisation du savoir et intensifient la compétition entre les établissements. Plus que jamais, le Québec a besoin d'une réflexion approfondie et d'un large débat démocratique, sous la forme d'États généraux, pour se donner un plan de développement à long terme du réseau universitaire. ★



<sup>1</sup> NDÉ : ce rapport-synthèse peut être téléchargé sur le site Internet de la FQPPU : [http://www.fqppu.org/assets/files/FQPPU\\_Immobilisations.pdf](http://www.fqppu.org/assets/files/FQPPU_Immobilisations.pdf)

## Colloque 20<sup>e</sup> anniversaire de la FQPPU

### Le syndicalisme universitaire : ultime rempart de la liberté académique?

Ce colloque aura lieu à Sherbrooke, le jeudi 12 mai 2011,  
dans le cadre du 79<sup>e</sup> Congrès de l'Acfas.

Il a pour objectif de faire le point sur le syndicalisme universitaire,  
de s'interroger sur les enjeux sociaux et scientifiques de l'université  
et d'élaborer les bases d'une action visant à préserver l'autonomie de la connaissance.

La tâche professorale dans les universités fera l'objet de conférences et de débats  
où seront abordées les questions d'autonomie, de collégialité et de liberté académique.

Ce colloque comportera également un volet historique à propos du mouvement syndical  
universitaire au Québec et il sera l'occasion du lancement d'un ouvrage de la FQPPU.

Notre collègue, Frédéric Deschenaux, y présentera les résultats d'une enquête  
sur la satisfaction des professeurs et des professeures à l'égard du syndicalisme.

### Une invitation à toute la communauté universitaire!

La Ligne générale du SPPUQAR est publiée par le Syndicat des professeurs et des professeures de l'UQAR  
300, allée des Ursulines, Rimouski (Québec) — Tél. : 418-724-1467 — Téléc. : 418-724-1559  
Courriel : [sppuqar@uqar.qc.ca](mailto:sppuqar@uqar.qc.ca) — Site Internet : <http://sppuqar.uqar.qc.ca>

Comité de publication : Jean-Yves Lajoie, Mélanie Gagnon, Geneviève Therriault et Anne Giguère — Montage : Anne Giguère

Têtière : Richard Fournier — Impression : Service de l'imprimerie de l'UQAR